Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES ET EXECUTION BUDGETAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **23 SEPTEMBRE 2024**

P.V. n° 135
Dossier n° 3

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux provisions pour créances douteuses,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- De constituer des provisions pour un montant de 792.53€ au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » ;
- De reprendre les provisions ayant fait l'objet d'admission en non-valeur ou de recouvrement même partiel pour une somme de 5 161.81 € au compte 7817 « reprises sur dépréciations des actifs circulants ».

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU